



Espace de
Réflexion Éthique
Bourgogne — Franche-Comté

RÉUNIONS THÉMATIQUES IEL

PARTAGE D'EXPÉRIENCES

- Synthèse -

Vendredi 25 septembre 2026 – de 12h à 13h, en visioconférence

OBJECT DE LA RÉUNION

Organisée par l'Espace de Réflexion Éthique Bourgogne - Franche-Comté (EREBFC), cette réunion avait pour objectif de favoriser le **partage d'expériences entre les comités d'éthique de la région**.

Deux comités ont présenté leur fonctionnement et leurs pratiques : le **comité d'éthique du CH Saint-Ylie Jura à Dole** et celui du **Centre régional de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (CGFL) à Dijon**.

Malgré des contextes différents — psychiatrie et secteur médico-social pour le CH Saint-Ylie Jura à Dole, cancérologie pour le CGFL — les échanges ont fait ressortir des **enjeux communs concernant la place, le rôle, la visibilité et le fonctionnement des comités d'éthique institutionnels**.



ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Des organisations différentes, des principes communs

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont joints à cette synthèse.

Ces deux expériences montrent qu'il **n'existe pas de modèle unique de comité d'éthique**. Son organisation doit pouvoir s'adapter au contexte de l'établissement, tout en préservant des principes communs : **pluralité des regards, réflexion collégiale et fonction consultative**.

Préserver la fonction du comité

Un point de vigilance important concerne le **risque d'instrumentalisation du comité**, notamment lorsque celui-ci est sollicité pour valider a posteriori une décision déjà prise.

Les échanges ont rappelé l'importance de distinguer :

- La **question éthique**, qui fait apparaître une tension entre plusieurs valeurs, principes ou intérêts ;
- La **question clinique**, relevant d'une décision médicale ou soignante ;
- La **problématique managériale ou organisationnelle**, relevant d'autres instances.

La **formulation de la saisine** constitue à cet égard un point de vigilance important. Une question formulée uniquement sous la forme « *Comment faire ?* » peut orienter immédiatement la réflexion vers la recherche de solutions. La démarche éthique consiste plutôt, dans un premier temps, à **explicitier la situation, identifier les valeurs en tension et mettre en discussion les différentes options possibles**.



Articuler éthique clinique et réflexion générale

Un équilibre est à maintenir entre **analyse de situations concrètes** et **réflexion éthique générale**.

L'éthique clinique permet d'éclairer et d'accompagner l'aide à la décision dans des situations complexes, sans pour autant se substituer à une décision médicale ou à une réunion d'équipe. Les réflexions thématiques permettent, quant à elles, de prendre de la hauteur et d'interroger plus largement les pratiques de soins et d'accompagnement au sein de l'établissement.

L'expérience du CGFL montre notamment qu'une **situation clinique anonymisée peut constituer un point de départ pour une réflexion éthique plus générale**.

Faire connaître le comité et favoriser les saisines

La **méconnaissance du comité et de ses missions** peut constituer un frein à sa sollicitation. Les professionnels peuvent ne pas savoir quand le saisir, comment le faire ou se considérer comme insuffisamment légitimes pour engager une démarche éthique.

L'expérience du CGFL met en évidence l'intérêt d'une communication régulière et diversifiée : *adresse mail dédiée, identité visuelle avec création d'un logo, présentation dans les services, vidéos, outils pédagogiques et cafés éthiques*.

La visibilité du comité apparaît ainsi comme une condition importante pour développer une **culture de l'éthique au plus près des professionnels de l'établissement**.

Clarifier le suivi des recommandations

La question du **devenir des recommandations** formulées par le comité a également fait l'objet d'échanges.

Les recommandations peuvent ne pas être suivies, ou leur mise en œuvre peut nécessiter du temps. Cette situation peut susciter des interrogations, voire une certaine frustration, parmi les membres du comité.



Les échanges ont permis de rappeler un principe essentiel : **le comité d'éthique est une instance consultative**. Il produit une réflexion collective, des avis et, le cas échéant, des recommandations. Il ne prend pas de décision à la place des instances compétentes et **n'a pas vocation à mettre lui-même en œuvre les recommandations qu'il formule**. Pour autant, cette fonction consultative n'exclut pas toute forme de suivi. Le comité peut notamment : présenter ses travaux aux instances décisionnelles compétentes et effectuer, lorsque cela apparaît pertinent, une relance sur les suites données.

Les principaux enseignements à retenir des échanges :

- Préserver **l'indépendance et la fonction consultative** du comité ;
- Éviter son utilisation comme instance de **validation ou de décision** ;
- Travailler la **formulation des saisines** pour faire émerger les tensions éthiques ;
- Garantir une **pluralité des points de vue** ;
- Renforcer la **visibilité et l'accessibilité** du comité ;
- Développer la **sensibilisation des professionnels** pour favoriser les saisines ;
- Maintenir un **dialogue avec les instances décisionnelles** ;
- Reconnaître le **temps nécessaire à l'animation, à la préparation, à la communication et au suivi** des travaux ;
- Développer une **éthique de terrain et de proximité**, au-delà des seules réunions du comité.

CONCLUSION

Les expériences présentées soulignent l'importance de faire connaître la mission du comité, de préserver sa fonction consultative, de garantir la pluralité des regards et de favoriser une véritable réflexion éthique, au-delà des temps et des espaces propres à l'instance.



PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 16 octobre 2026 de 12h00-13h00

Faire émerger, recevoir et traiter les saisines du comité d'éthique

[S'inscrire](#)

👉 RETROUVEZ LES DIAPORAMAS PRÉSENTÉS & LES SYNTHÈSES DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « INSTANCES ÉTHIQUES EN BFC »



www.erebfc.fr

